Commission Administrative Paritaire des SACDD
CAP Mode d'emploi

Novembre 2014 n°14

F L A S H

Chèr(e)s collègues,

Le **rendez-vous du 4 décembre 2014** est un événement sans précédent dans l'histoire syndicale de la Fonction Publique: 5,3 millions d'agents sont invités à voter pour leurs représentants dans les 3 versants de la Fonction Publique.
Outre l'élection des représentants du personnel dans les comités techniques (ministériel, spéciaux et locaux), vous désignerez également vos représentants en CAP. L'**UNSA Développement Durable** vous engage à participer massivement au renouvellement de ces instances afin de soutenir les représentants du personnel dans leurs actions légitimes de défense des agents.

Les candidats UNSA Développement Durable à la CAP des SACDD se présentent à vous afin de poursuivre leur action, défendre vos intérêts et répondre à vos attentes.

Les compétences de la CAP:

Elle est chargée d'examiner les questions individuelles relatives au déroulement de carrière des SACDD et est obligatoirement saisie pour :

- les demandes de mutations, détachement, intégration, disponibilité...
- les refus ou reports de titularisations;
- les promotions;
- les recours sur les entretiens professionnels et la PFR notamment;
- certaines sanctions disciplinaires (CAP en formation disciplinaire).

La CAP est consultative et émet des avis transmis au DRH, ce dernier ayant la responsabilité unique et finale de la décision.

La composition de la CAP:

La CAP, présidée par un représentant de l'administration, est composée de 9 représentants du personnel élus pour 4 ans (3 SACDD de classe exceptionnelle, 3 SACDD de classe supérieure et 3 SACDD de classe normale) et leurs suppléants, 9 représentants de l'administration et leurs suppléants également. Actuellement, l'**UNSA Développement Durable** dispose de 3 sièges sur 9.

Les modalités de fonctionnement de la CAP:

Elle se réunit au moins 4 fois par an et peut être précédée quelques jours auparavant d'une pré-CAP destinée à préparer les dossiers à examiner (c'est notamment le cas pour les promotions).
Les représentants du personnel sont informés par l'administration des dossiers qui seront étudiés environ 8 à 15 jours avant la tenue de cette Commission.

Durant la CAP, chaque organisation syndicale a toute latitude pour intervenir, d'une part à travers une déclaration préalable portant sur l'ensemble des questions liées à la gestion du corps des SACDD et d'autre part, bien entendu, au moment de l'examen de chaque dossier.

Chaque CAP fait l'objet d'un procès verbal synthétique mis en ligne et diffusé aux services par l'administration, **l'UNSA** rédigeant et diffusant son propre compte-rendu à l'ensemble des SACDD et ce généralement dans les 24 heures qui suivent la CAP.
Par ailleurs, les représentants **UNSA/UPSAE** informent personnellement les SACDD qui les ont contactés des suites réservées à leurs demandes.

L'UNSA invite les agents qui le souhaitent à solliciter les représentants UNSA élus à la CAP pour les alerter sur leur situation afin que les représentants UNSA puissent défendre au mieux leurs intérêts.
L'UNSA défend l'intérêt de TOUS les agents.

Les principaux textes de référence:

- décret 2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable
- note spécifique du 7 juillet 2014 (modifiée le 6 août 2014) relative aux modalités d'organisation du scrutin prévu le 4 décembre 2014 pour le renouvellement des commissions administratives paritaires des personnels administratifs, techniques et maritimes

Nous agissons pour vous, votez pour nous!

Renouvelez-nous votre confiance le 4 décembre et soyez acteur de votre avenir!

Pour vous informer et vous conseiller, trois permanentes UNSA/UPSAE sont à votre disposition:

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale UNSA DD / **UPSAE**
CVRH de ROUEN
courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe UNSA DD / **UPSAE**
DDT 65
courriel: francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

Sylvie MIAN
Trésorière adjointe UNSA DD / **UPSAE**
DREAL BOURGOGNE
courriel: sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr

Membres du bureau UPSAE

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
Chemin de la Poudrière
BP 124
76122 GRAND QUEVILLY
@i-carre.net
tel : 02 35 68 92 38

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
DDT 65
3 rue Lordat
65013 TARBES CEDEX
tel : 05 62 51 41 26
@hautes-pyrenees.gouv.fr

Alexia CURCI
Trésorière
membre de la CAP nationale

Sylvie MIAN
Trésorière adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
DREAL Bourgogne
@developpement-durable.gouv.fr
Tel: 03 80 25 09 05

Luc BODINATE
permanent UNSA
SG
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 01 40 81 10 91

Claudine MOREAU
DDT 36
@indre.gouv.fr
tel : 02 54 53 20 76

Pascal MOUSSU
CVRH de Toulouse
@developpement-durable.gouv.fr
tel: 05 62 14 39 15

Laurence POTIER
DDTM 35
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 83

Johnny RAMALINGOM
DEAL 974/ DMSOI
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 62 42 94 32

Agenda 2014/2015

CAP Recours PFR

26 novembre 2014

Élections CTM, CAP, CT locaux

4 décembre 2014

CAP mobilités

Février-mars 2015